



AVIS D'APPEL À PROJETS ASSOCIATIFS

COLLECTIVITE RESPONSABLE :

Ville de Fort-de-France

OBJET DE LA CONSULTATION :

Organisation d'une « Journée de cohésion sportive » dédiée aux personnels de la Ville de Fort-de-France, de la Caisse des écoles et du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Fort-de-France

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Par courrier à :

Mairie de Fort-de-France
Direction des Relations Sociales et Humaines
Angles Bd Général de Gaulle et Rue République
97200 Fort-de-France

- Par voie électronique à : dispositifrh@fortdefrance.fr

DATE-LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS :
LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS

Dans le cadre de sa politique en faveur du bien-être au travail et de l'amélioration continue de la qualité du service public rendu aux foyalais.e.s, la Ville de Fort-de-France souhaite organiser une « Journée de cohésion sportive » dédiée à ses agents et aux personnels de la Caisse des écoles et du CCAS de Fort-de-France.

Cet événement devra permettre, précisément, de :

- renforcer les liens entre les équipes,
- contribuer à leur santé physique et mentale,
- et améliorer, ainsi, la qualité du service public rendu à la population foyalaïse.

Pour ce faire, la Collectivité sollicite le savoir-faire et le dynamisme des associations locales via le lancement d'un appel à projets associatifs.

Les projets proposés devront s'inscrire dans une logique de prévention de la santé publique, de bien-être au travail, et de renforcement de la cohésion sociale.

II. QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet appel à projets est ouvert aux associations qui remplissent les critères suivants :

- être une association régie par la loi de 1901, dûment déclarée en Préfecture ;
- avoir son siège social sur le territoire de Fort-de-France ou à proximité immédiate, facilitant ainsi l'organisation de l'événement ; et/ou exercer son activité principale sur le territoire communal ;
- être à jour de ses obligations déclaratives et fiscales, et fournir une attestation de régularité fiscale ;
- capacité à mobiliser des intervenants qualifiés pour assurer la sécurité et la qualité des animations ;
- avoir un objet social en rapport avec l'animation sportive, la promotion de la santé ou le renforcement de la cohésion sociale ;
- et éventuellement, disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité, couvrant les activités proposées.

2

III. DESCRIPTION DES PROJETS ATTENDUS

Les associations sont invitées à proposer un programme d'activités qui répond aux critères suivants :

- Diversité et accessibilité : proposer une/des activité(s) (sports, jeux ludiques, ateliers de bien-être, etc.) adaptée(s) à un public diversifié (agents de tous âges et de toutes conditions physiques) ;
- Sécurité : proposer des mesures de sécurité appropriées pour toutes les activités proposées, avec un encadrement professionnel ;
- Impact : décrire comment le projet contribuera au bien-être des participants et à l'amélioration de la cohésion sociale au sein des services de la Collectivité.

IV. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

- Pertinence : adéquation des activités proposées avec les objectifs de la journée de cohésion sportive ;
- Qualité des interventions : expérience et/ou qualifications des intervenants proposés ;
- Faisabilité : capacité de l'association à organiser l'/les activité(s) dans les délais et à gérer efficacement les ressources ;
- Budget : pertinence du budget prévisionnel et des ressources nécessaires.

V. MODALITES DE SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE

La Collectivité s'engage à :

- Mettre à disposition les infrastructures nécessaires (terrains, locaux, espaces extérieurs) ;
- Mobiliser des agents pour appuyer l'encadrement et l'animation des activités ;
- Assurer la communication interne auprès des personnels pour promouvoir l'événement ;
- Fournir un soutien logistique (prêt de matériel, mise en place des installations).

VI. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les associations intéressées doivent transmettre un dossier complet, comprenant :

- Une présentation de l'association (statuts, expériences similaires, coordonnées...) ;
- Une description détaillée du projet, incluant les objectifs, le programme des activités, les intervenants mobilisés, et les mesures de sécurité prévues ;
- Un état des ressources nécessaires et des éventuelles contributions de la Collectivité ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- Une attestation de régularité fiscale.

3

Date limite de dépôt des candidatures : 18 novembre 2024

Les dossiers peuvent être transmis :

- **Par courrier :**

Mairie de Fort-de-France
Direction des Relations Sociales et Humaines
Angles Bd Général de Gaulle et Rue République
97200 Fort-de-France

- **Par voie électronique** à : **dispositifrh@fortdefrance.fr** (indiquer en objet : « Proposition pour journée de cohésion sportive »)

VII. SELECTION DES PROJETS ET RESULTATS

Un comité de sélection, composé de membres de la Collectivité, évaluera les dossiers selon les critères précités.

Les associations retenues seront informées par écrit, à compter du 19 novembre 2024.

Une convention de partenariat sera signée avec les associations sélectionnées.

VIII. CONTACTS

Pour toute question, les associations sont invitées à contacter :

- Francine DESERT, Chargée de mission RH :
Téléphone : 0596 59 42 20
E-mail : francine.desert@fortdefrance.fr

- Laurianne FELIX, Chargée de mission RH :
Téléphone : 0596 59 42 69
E-mail : laurianne.felix@fortdefrance.fr